

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
du mardi 6 novembre 2012 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Christophe IMHOOS (**président**), Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés : -.-

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

- M. le président : tout le monde est présent. Je souhaite, au nom du conseil, la bienvenue aux visiteurs, il est rare d'en avoir. Nous accueillons deux nouveaux conseillers municipaux. Cet accueil va être dans un premier temps formel, je vais commencer par lire la formule du serment, puis vous faire promettre des engagements dont je vous donnerai le texte.

1. Projets de délibérations

- **Assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Jérémy M. GARDIOL :**

DÉLIBÉRATION

**ASSERMENTATION
D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Monsieur le Président du Conseil municipal procède à l'assermentation de

Monsieur Jérémy GARDIOL

Conseiller municipal

Troisième des "viennent-ensuite" de la liste n° 1 " *Vand'Œuvres Pour Vous*" pour la fin de la période législative 2011-2015.

Monsieur Jérémy GARDIOL succède à Monsieur Baptiste MARECHAL, démissionnaire.

* * *

➤ **Assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Pierre-Yves LOEPFE**

DÉLIBÉRATION

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Monsieur le Président du Conseil municipal procède à l'assermentation de

Monsieur Pierre-Yves LOEPFE

Conseiller municipal

Quatrième des "viennent-ensuite" de la liste n° 1 " *Vand'Œuvres Pour Vous*" pour la fin de la période législative 2011-2015

Monsieur Pierre-Yves LOEPFE succède à Monsieur Mathieu ERBEIA, démissionnaire

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2012

- Le procès-verbal est approuvé.

3. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : à mon tour et au nom de l'exécutif, je souhaite la bienvenue à Jérémy GARDIOL et Pierre-Yves LOEPFE. Vous serez très vite à l'aise ici. L'atmosphère s'est beaucoup détendue depuis quelques mois. J'ai trouvé un article de la Tribune du 11 octobre au sujet de la charge de travail des élus municipaux. J'espère que vous ne l'avez pas lu. Il indique que les élus s'essouffent, mais comme vous êtes tout « neufs », ce ne

devrait pas être un obstacle à votre enthousiasme. Il y a des tâches complexes, c'est plus touffu, mais aussi beaucoup plus intéressant que dans le passé, nous le voyons, par exemple, avec le dossier Esplanade.

- Concernant la sécurité, sujet très important dont on parle souvent, nous avons reçu le maréchal et les hauts gradés du poste de police de la Pallanterie. Ils nous ont une fois de plus démontré qu'en région Arve et Lac, et particulièrement à Vandœuvres, il n'y a aucune agression, ni brigandage. Il y a une diminution des cambriolages, même s'il est évident que lorsqu'on est personnellement touché, on n'en a pas l'impression. La raison principale est que les gens ont pris des mesures : fermer les fenêtres et les volets en partant et/ou installer des alarmes. La conséquence est que les cambrioleurs se dirigent davantage vers la ville et les immeubles.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons parlé de la possibilité de mettre une surveillance par ou entre les habitants, comme cela se fait dans le canton de Vaud. C'est à l'étude au niveau cantonal. Nous vous tiendrons au courant des avancées.
- Mme le Maire : nous avons décidé que cela suffisait d'avoir des administrés qui croyaient habiter à Coligny ou à Choulex car ils avaient les numéros postaux de ces communes. La plus grande partie concerne le côté sud-est de la route de la Capite. Cela date de l'époque où la poste de Coligny desservait seulement la route de la Capite. Aujourd'hui, elle dessert de toute façon tous les habitants de la commune. Nous avons donc demandé de changer ces numéros postaux. La Mairie a reçu quelques rares appels et deux lettres d'opposition.
- Mme le Maire :
 - Je dois vous parler de la CAP (Caisse d'assurance des employés communaux et des SIG). C'est un sujet aussi rébarbatif qu'important. Toutes les communes du canton, sauf trois, devront voter la même délibération. La loi fédérale (LPP) exige des modifications dans un délai de deux ans : acquérir la personnalité juridique et adopter un nouveau plan de financement. Ces dossiers sont très complexes. Deux caisses seront créées au sein de la même fondation : une pour les SIG, au capital couvert à 100%. Et l'autre pour les communes dont le capital est couvert à 80%. La CAP est presque à 80%, signe que nous avons une très bonne caisse, avec une bonne couverture. Les assurés sont en primauté de prestation plutôt qu'en primauté de cotisations. Les modifications entraînent une augmentation de la durée de cotisation de 35 à 40 ans. L'âge de la retraite passe de 62 à 64 ans. Mais la prestation est couverte à 70 %, ce qui est bon. La caisse deviendra une fondation de droit public intercommunale. Les communes devront garantir les 20 % non couverts. Vu l'augmentation de la durée de vie, il est nécessaire d'avoir davantage de capitaux. La caisse avait prévu une réserve insuffisante. Elle doit assumer cela, et non les employés, car c'était prévisible.
 - De plus, la Chambre suisse des actuaires a donné des directives concernant le taux technique, qui est actuellement de 4% et devra être ramené à 3,5 % à cause de l'évolution des rendements sur les marchés financiers. À cause de cela, le taux de couverture diminue encore, il est à 71,2 % alors qu'il était à près de 80%. La Chambre nous recommande de le prendre en charge. La Ville de Genève en a pour 120 mio, les communes pour 50 mio. On peut payer ce coût dû à la diminution du taux technique année après année, ou verser un unique montant qui, pour Vandœuvres, est de Fr. 378'000.- et sera inclus dans la délibération. Tout devra être sous toit au 31 décembre 2013. Est-ce que tout le monde souhaite recevoir les documents vulgarisés, résumés, ou la totalité par courrier électronique ? Il y aura deux séances d'informations pour les conseillers municipaux. Mais d'abord, l'ACG doit accepter.
- M. J.-P. GARDIOL : c'est un problème très technique. La seule chose que je comprends, à ce stade, est un peu fort de café. Si je comprends bien une nouvelle loi fédérale exige des modifications importantes pour le fond de prévoyance des employés communaux (CAP).

Comme le taux de couverture est insuffisant, et afin de compenser ceci on augmente d'une part le nombre d'années de cotisations des employés, et comme cela n'est toujours pas suffisant on demande aux contribuables de prendre en charge la différence afin que les fonctionnaires aient une retraite non touchée par ces changements. Je pense que si nous nous trouvons dans une telle situation concernant ce taux de couverture, c'est que la caisse a mal été gérée et de ce fait nous allons mettre à charge de la commune au prorata par habitant un montant à payer ou à garantir pour l'avenir. Dans le secteur privé, on n'agit pas ainsi, on ne touche pas 70% de notre dernier salaire, je vous le garantis. À chaud et sans avoir encore pu analyser le dossier, je ne voterai pas un tel projet.

- Mme le Maire : refuser le projet nécessite que ladite commune sorte de la caisse, ce qui est une opération extrêmement lourde de conséquences. Il faut savoir que la CAP a d'excellentes prestations pour les employés communaux. Nous sommes employeurs et là pour qu'ils soient défendus au mieux. C'est notre tâche d'exécutif, les SIG doivent, eux, capitaliser à 100%, car ils n'offrent pas la garantie publique. Le jour où la garantie intervient, c'est au prorata de la masse salariale de chaque commune. Il faut aller aux présentations organisées à la mi-janvier si on le souhaite. C'est clair que le contribuable paiera, mais à raison de Fr. 378'000.- étalés sur 38 ans pour offrir aux employés une bonne retraite. La loi fédérale qui entre en vigueur cette année nous y contraint. Il n'y a que Gy et Carouge qui ne font pas partie de la Caisse. En sortir serait très compliqué. Vers quelle caisse irions-nous?
- Mme ERMACORA : les employés passeront aussi à la caisse, les cotisations s'étaleront sur cinq ans de plus.
- Mme de HALLER : savez-vous où sont affiliés Gy et Carouge ?
- Mme le Maire : les mécanismes des caisses sont terribles, il très difficile d'en sortir. Pour aller vers quoi ? Avec quelles prestations ?
- Mme de HALLER : je le ressens comme un vote obligatoire.
- Mme le Maire : c'est vivement recommandé. Nous en reparlerons en commission financière.
- Mme TURRETTINI : j'aimerais connaître les dates des séances d'information.
- M. le président : nous retenons que c'est un sujet important, qui sera discuté en commission Financière et administrative.

4. Communications du Bureau

➤ *Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2013*

- M. le président : il conviendrait, si possible, de n'avoir qu'un seul président et un vice-président pour toute la période, ce qui est beaucoup plus simple. Il faut un président, un vice-président, et un suppléant pour chacun d'entre eux.

Le Conseil municipal décide de scinder les dates en deux périodes.

- Pour les dates du 3 mars, du 9 juin et du 22 septembre, les conseillers volontaires sont : M. VOUTAT, président ; M. DESPLAND, vice-président ; MM. SCHMITZ et STALDER, suppléants respectifs.

- Pour les dates du 6 octobre et des 10 et 24 novembre, les conseillers volontaires sont : M. PRADERVAND, président ; Mme TURRETTINI, vice-présidente, M. J.-P. GARDIOL et Mme VERMEIL, suppléants respectifs.

5. Comptes-rendus des commissions

♦ *Culture et manifestations - séance du 17 septembre 2012*

Mme CHRISTE donne lecture de son compte-rendu.

1. **Marché du mardi matin : bilan**

Après un bon démarrage en mai, la reprise qui a eu lieu le mardi de la rentrée a été calme. Il faut 3 ans pour fidéliser les clients et faire tourner un marché. Les prix des fruits sont élevés et il est dommage que les poulets ne soient vendus que sur commande.

La commission décide de réaliser des banderoles à placer en des lieux stratégiques pour un montant de Fr. 745. -, selon un projet établi par Stéphane Castella, du bureau Vertex

Pour les emplacements, renseignements pris au poste de police de la Pallanterie, il y a une tolérance dans la mesure où les banderoles mises en place ne gênent en rien la circulation et ne mettent pas en danger la sécurité.

En ce qui concerne le caractère permanent de la mise en place de ces banderoles, la commission estime qu'il s'agit d'un affichage non ponctuel, attendu qu'elles seront enlevées durant les périodes où le marché n'a pas lieu, soit pendant les vacances scolaires.

Le tableau électrique ne peut pas être fait par n'importe qui, la commission demandera un devis d'électricien. Il en va de même pour les travaux de maçonnerie que la mise en place de ces prises engendrera.

2. **Spectacle 2012 : bilan**

Le décompte définitif du spectacle n'est pas encore fait, mais il n'y aura pas de dépassement. Quatre (+ ½) soirées ont été annulées en raison de la pluie. En ce qui concerne la restauration, l'expérience de cette année a vraiment été décevante.

La collaboration avec les pompiers et les jeunes aides s'est très bien déroulée.

Les critiques dans les journaux étaient très bonnes et les spectateurs ont beaucoup apprécié.

3. **Sorties des aînés et repas 2013**

- Rappel : sortie des aînés du mercredi 3 octobre 2012 ;
- Repas de janvier : pour des questions d'organisation et d'occupation de la salle communale, la date retenue pour le repas est le mercredi 16 janvier 2013.
- Sortie de printemps : elle est fixée au mercredi 5 juin 2013.
- Sortie d'automne une représentation de La R'vue.

En ce qui concerne l'animation du repas de janvier, diverses propositions sont faites :

- M. PRADERVAND communiquera les coordonnées d'une humoriste qui prend la place des serveurs :

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE propose de faire appel à de jeunes musiciens de la commune (elle connaît une jeune pianiste) pour un petit concert ;
- Mme CHRISTE pense que l'on pourrait également faire appel à Eleonore de HALLER qui joue du violoncelle ;
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE suggère également le passage d'un reportage de *Passe-moi les jumelles* suite à un déplacement d'ARTE MUSICA au Bhoutan.

Sous réserve de l'avis des membres de la commission sur le reportage de *Passe-moi les jumelles*, la commission pense que la proposition de l'humoriste avec également un petit concert de jeunes musiciens de la commune est intéressante.

Les mines de sel de Bex sont proposées comme destination pour la sortie du printemps.

4. Subventions diverses

3^{ème} concours Jeunes solistes, Chêne-Bourg : la commission octroie une subvention de Fr. 1.000.- pour la remise des bourses « communes genevoises partenaires ».

5. Divers et propositions individuelles

À la suite d'une remarque à propos du concours de pétanque qui n'a pas eu lieu cette année, Mme CHRISTE rappelle que ce n'était pas la commune qui organisait et Mme GOURDOU-LABOURDETTE indique qu'elle a contacté les organisateurs (M. et Mme BARRAS) qui n'avaient pas le temps de s'en occuper avant l'été.

Dans le cadre du projet d'immeubles ESPLANADE, l'acquisition d'une œuvre d'art. En principe le montant consacré est de 1 % du total du budget de la construction ; il semble que ces démarches doivent être entreprises avec le fonds cantonal de décoration. Depuis, Pascal s'est renseigné, le fonds est supprimé.

M. PRADERVAND rappelle que sur la période du 4 au 16 juin 2013 les installations mises en place pour le concours hippiques sont à disposition durant la semaine.

- Mme le Maire : par rapport au festival antigel, une suite a-t-elle été donnée ?
- M. PRADERVAND : je n'ai plus aucune nouvelle.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'ai entendu aujourd'hui d'une oreille qu'ils demandaient de visiter la salle des combles et celle de gymnastique. Ce n'est pas du tout ce qu'on voulait. Il y a suffisamment d'autres lieux intéressants.
- Je voulais rebondir sur la proposition de Julien concernant l'utilisation du matériel hippique au mois de juin. J'ai accepté d'organiser une étape du tour du canton, le 12 juin qui partira et arrivera de chez Julien (manège de crête). Je vous en reparlerai. 2000 personnes seront au départ. Je vous avertis, il faudra à peu près 60 bénévoles.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

◆ *Information et publications - séance du 19 septembre 2012*

M. VOUTAT donne lecture de son compte-rendu.

- La mise en place de la *Coquille* a été très rapide. Nous devions avoir une deuxième séance demain, mais nous l'avons annulée pour que toutes les personnes puissent rendre leur texte en temps voulu. Nous organiserons bientôt une prochaine séance.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

◆ *Jeunesse et sports - séance du 27 septembre 2012*

M. VOUTAT donne lecture de son compte-rendu.

- Nous nous sommes réunis avec les enseignants, la séance a été extrêmement cordiale, tout s'est bien passé, il n'y avait pas de demande particulière de budget. Il a été convenu à l'unanimité que les promotions auront lieu le samedi. Aucune autre décision n'a été prise lors de cette séance. Un repas a suivi à l'Auberge dans une parfaite convivialité.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la commission a confirmé la baisse du budget de Fr. 40'000.- à Fr. 35'000.- pour le sport.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

◆ *Bâtiments - séance du 1er octobre 2012*

M. J.-P. GARDIOL donne lecture de son compte-rendu.

La commission des bâtiments s'est réunie le lundi 1^{er} octobre en présence de Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette, adjointe. L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Récapitulatif des dossiers en suspens ;
- 2) Maison Bianchi : crédit d'étude, projet de délibération
- 3) Parkings communaux : avancement du dossier
- 4) Divers

1) Récapitulatif des dossiers en suspens

La première partie de la séance est consacrée à un tour d'horizon des divers dossiers étudiés depuis le début de cette législature, afin de se remémorer les travaux d'entretiens, de transformation et d'investissements à réaliser à court ou à moyen terme en fonction des futurs moyens financier de la commune.

Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette remet à cet effet à chaque membre de la commission un tableau Excel récapitulant tous ces dossiers. Elle commente cette liste de manière détaillée, fournissant toutes les réponses et informations nécessaires aux différentes questions posées par les Conseillers municipaux.

En résumé, les travaux d'entretien devraient être pour la fin 2012 et l'année 2013 :

Mairie : Travaux d'entretien de toutes les boiseries extérieures et nettoyage de la façade de celle-ci.

Nouvelle école, 4 route de Pressy : Installation d'un convecteur et remplacement du chauffe-eau.

Centre communal et écoles : Entretien de toutes les boiseries extérieures, selon un tournus annuel. Etude plus approfondie afin de remplacer ces fenêtres et baies vitrées par des modèles plus performants au niveau énergétique et entretien, afin d'éviter ces frais récurrents.

Pose de détecteurs de lumière en vue d'une diminution de la consommation d'électricité.

Centre communal : Isolation complémentaire de la toiture afin d'éviter la venue de fouines qui ont engendré en 2011 des dégâts très importants, pour rappel Fr. 45'000.00. Isolation phonique du foyer. (Demande de l'APEVAN)

Eventuellement réparation des grillages des tennis.

Immeubles locatifs, 4, 6 et 8 route de Meinier : Restauration des volets, fenêtres, portes et colonnes, via le compte de fonctionnement de ceux-ci.

En résumé les travaux d'investissements prévus et qui seront réalisés en fonction des besoins et des possibilités de la commune sont :

Ancienne école : Assainissement des sous-sols et aménagement des combles de celle-ci.

Local du Toboggan : Travaux d'isolation et rafraîchissement du jardin d'enfants.

Préau du Toboggan : Réfection du sol très abîmé, renouvellement des jeux vétustes et réaménagement global de celui-ci.

En conclusion de ce point de l'ordre du jour, la commission remercie l'exécutif, ainsi que Madame Liliane Clément, pour l'élaboration de ce tableau qui sera un outil des plus utiles à la commission afin de suivre au mieux la réalisation de ces divers projets.

2) Maison Bianchi : crédit d'étude, projet de délibération

Suite à l'avis favorable du Conseil municipal du 25 juin 2012, sur le projet de réhabilitation de la Maison Bianchi, qui consistera à transformer ce bâtiment en aménageant deux appartements et 3 bureaux, la commission est chargée d'étudier le projet de délibération préparé par l'exécutif et qui sera envoyé à la commission des finances pour approbation. Ce nouveau crédit d'étude complémentaire d'un montant de Fr. 113'000.00, engendre, comme à chaque fois que ce sujet est traité, un débat nourri entre les différents commissaires.

Au terme de ces échanges, la commission vote sur ce projet de délibération par 5 voix favorables, 0 voix défavorable et 3 abstentions. Il sera donc envoyé à la commission des finances afin d'étudier l'aspect économique de celui-ci.

3) Parkings communaux : avancement du dossier

Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette signale que le dossier de requête en autorisation de construire (APA) a été déposé au DCTI par le bureau BEA SA, début octobre. Elle signale également que la régie qui gère les places de stationnement des locataires des immeubles du centre villageois a avisé lesdits locataires du projet communal. Pour sa part, la Commune a envoyé un tous-ménages, début septembre pour aviser la population.

Madame l'adjointe signale que ces informations ont eu des réactions de la part des locataires qui ont signé une pétition, le projet prévoyant pour ceux-ci des places louées tournantes, alors qu'ils désirent des places attribuées.

Le débat est vif sur ce sujet et au terme de celui-ci la commission prend acte de l'avancement du dossier et demande à l'Exécutif qu'une séance d'information à la population soit programmée avant les fêtes de fin d'année.

4) Divers

Des commissaires soulèvent différents problèmes à savoir :
les immeubles sis au 4, 6 et 8 route de Meinier nécessitent un entretien des chenaux et conduites d'eaux pluviales, toutes bouchées. Ils notent également qu'au 4, route de Choulex, suite aux lavages au karcher des cuisines de l'auberge, les dalles en béton ne sont plus étanches. De ce fait, certaines caves sont inondées depuis plusieurs années.

La Mairie prend note de ces remarques et se charge du suivi de ces dossiers.

Un autre commissaire signale également qu'au centre communal, une gouttière proche des locaux des pompiers goutte et l'eau qui s'écoule s'infiltré sous la dalle. En conséquence, on note des infiltrations d'eau dans les locaux des pompiers, côté WC.

La mairie prend note de ces remarques et se charge du suivi de ce dossier.

Pour finir, un commissaire soulève la question de la rénovation des couverts à fontaines de la commune.

En effet, il estime que les fontaines sises route de Meinier et chemin du Marchepied font partie du patrimoine communal et qu'elles sont en piteux état.

Photo à l'appui, il demande l'étude d'une remise en état de ces deux fontaines et plus particulièrement la réfection des toitures, de la réparation des bassins et la suppression des dalles autour de celle-ci.

Suite à ces discussions la commission souhaite recevoir deux devis relatifs à la remise en état global des deux fontaines.

Malheureusement après coup et après consultation du plan comptable, l'entretien des couverts à fontaines, tout comme les abris bus, concerne le budget des routes. Ce sera donc à cette commission d'être saisie par ce commissaire de ce sujet.

Je vous remercie de votre attention.

- M. le président : peut-être que l'exécutif peut répondre aux questions, en particulier celle du parking.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous allons inviter le conseil municipal à venir à la séance de présentation qui sera faite à la commission bâtiments.
- M. le président : à quelle date ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : sous quinze jours.
- Mme le Maire : nous avons retenu une date, puis avons constaté que nous n'étions pas assez au fait des détails. Par rapport aux toitures des deux fontaines de Marchepied, nous avons regardé avec la comptable. Apparemment, la question touche la commission des routes. Mais il faudra prendre l'argent là où il se trouve, soit sur l'environnement, les bâtiments ou les routes.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

♦ *Routes et mobilité - séance du 9 octobre 2012*

Mme ERMACORA donne lecture de son compte-rendu.

Dans sa séance du 9 octobre 2012, la commission Routes et mobilité a examiné plusieurs projets.

Le premier concerne le projet de mise en séparatif et des aménagements de surface du **chemin des Buclines**.

Pour mémoire, ce projet s'inscrit dans la perspective de la construction de logements au chemin J.-J. Rigaud, sur la commune de Chêne-Bougeries, ces travaux sont dès lors impératifs.

Le projet correspond aux demandes de la commission Routes et mobilité (aménagements identiques que ceux sis sur la commune de Chêne-Bougeries) et comprend les éléments suivants :

- Suppression du trottoir, création d'une cunette centrale et stationnement alterné. L'objectif visé est de modérer la vitesse et d'assurer la sécurité des usagers.
- La portion de ce chemin à charge de la commune de Vandœuvres est située sur le tronçon chemin du Moulonais/chemin du Petit-Pont. S'agissant du tronçon chemin du Petit-Pont/chemin de la Blonde, il ne sera pas modifié car des travaux ont été exécutés il y a peu de temps.

Après une discussion animée concernant le stationnement, les places seront encadrées par un îlot et une borne, la commission décide de la création desdites places et, par conséquent, accepte le projet du bureau Trafitec.

Le deuxième dossier concerne le projet de modération complémentaire de la **zone de rencontre du chemin des Peutets**, demandé par les habitants et visant à objectiver la sécurité des enfants, notamment sur le parcours que ces derniers empruntent pour se rendre à l'école.

À cet égard et comme annoncé lors de notre dernier conseil municipal, cet aménagement consiste en la construction d'un coussin berlinois, seul véritablement efficace en matière de modération du trafic et, de plus, moins onéreux pour notre commune. Le coût sera assuré par le budget de fonctionnement.

Les travaux seront effectués dès l'obtention de l'autorisation de construire et le retour des offres.

Concernant l'état d'avancement du projet de modération du trafic au **chemin des Hauts-Crêts**, nous pouvons vous informer que ce dernier est un peu plus compliqué que prévu.

En effet, la DGNP nous demande des mesures de protection des chênes. Le projet actuel prévoit une haie de 80 cm de largeur ainsi qu'une sinuosité à hauteur du n° 130 au n° 136. Il faut savoir que si nous la supprimons, ce problème est résolu. La DGNP nous demande encore des mesures compensatoires si nous supprimons la haie vive du côté du golf car la plantation de la haie de 80 cm de largeur située en face ne peut pas être considérée comme une compensation valable. Les exigences de la DGNP auraient ainsi comme conséquence des coûts élevés pour la commune de Vandœuvres.

Après discussion, c'est à l'unanimité que la commission préavise favorablement le maintien de la haie vive longeant le golf et la suppression de la sinuosité en la remplaçant par la création d'un seuil de ralentissement.

Dans les divers, nous avons été informés du non-respect de la limitation de la vitesse à 30 km/h sur le chemin de la Cocuaz qui est très long.

Là encore et après discussion, la commission demande à l'unanimité que des marquages « 30 » supplémentaires soient peints sur le bitume du chemin concerné, une fois dans un sens, une fois dans l'autre.

Mme le Maire nous communique la nouvelle organisation de la DGM, ainsi que le nom du nouveau répondant de notre région.

Elle nous informe encore que le seuil de ralentissement de la route de Meinier, devant l'école, a été refait et financé par le service des routes cantonales. Or, les rampes sont nettement moins prononcées qu'avant et le seuil devient inutile et inadéquat s'agissant de la sécurité des enfants.

La mairie a écrit à la voirie cantonale, leur faisant remarquer que la hauteur du seuil ne correspondait pas à celle notée dans le procès-verbal. Les travaux de modification auraient dû être exécutés pendant les vacances scolaires du mois d'octobre dernier.

Mme le Maire observe encore que la ligne transversale des TPG No 37 avait été annoncée. Or, force est de constater qu'elle n'a pas été ajoutée pour le mois de décembre prochain. Un courrier du DIME explique que ce département n'a pas le budget nécessaire, mais que cette ligne 37 pourrait, en principe, être créée l'an prochain.

Il m'appartient encore de vous communiquer qu'en lien avec l'offre promotionnelle des TPG, 203 abonnements ont été délivrés à des habitants de Vandœuvres, dont 50 étaient nouveaux et 153 des renouvellements. Quant aux cartes bonus à Fr. 50.- elles ne sont plus valables avec les nouveaux distributeurs. Elles le restent toutefois dans les bus de campagne. Les TPG cherchent des solutions.

Je vous remercie de votre attention.

- M. BRICHET : les travaux au chemin des Peutets débiteront au mois de novembre. Ils coûteront Fr. 30'000.-. Ils se situeront au niveau du bas du parc de la Mairie, entre les n° 7 et 11 du chemin.
- M. J.-P. GARDIOL : cela me gêne beaucoup que ce montant soit pris sur le budget de fonctionnement. Nous sommes nombreux dans la commune à être opposés aux coussins berlinois. Il y a beaucoup de gens qui sont mécontents. On dilapide l'argent. J'avais l'intention de lancer un référendum contre cette délibération et je ne le peux pas.
- M. J. GARDIOL : s'il neige et que la voiture glisse alors qu'elle traverse le coussin berlinois, la commune est-elle responsable des dégâts ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : chacun doit être maître de son véhicule par tous les temps.
- Mme le Maire : on ne doit pas faire une délibération car c'est un montant de moins de Fr. 100'000.- et cela fait partie de la ligne budgétaire de cette année. Pour répondre à M. J.

GARDIOL, nous ne prenons aucune mesure qui n'est pas autorisée par les autorités cantonales. On se serait bien passé des mesures complémentaires, mais les statistiques parlent d'elles-mêmes : la vitesse moyenne est de 40 km/h, et le maximum enregistré de 74 km/h, alors que c'est une zone 20.

- M. J.-P. GARDIOL : on ne peut pas commencer les travaux avant le 26 novembre, l'autorisation a paru le 26 octobre dans la FAO.
- M. BRICHET : il était prévu de débiter les travaux le 21 novembre. Nous les retarderons.
- Mme ERMACORA : je suis la première à avoir critiqué coussins berlinois, mais pour avoir participé à la séance d'information des habitants, j'ai été sidérée par les demandes de coussins berlinois. Il est difficile de savoir ce qu'ils veulent.
- M. J.-P. GARDIOL : c'est vrai que sur le chemin des Hauts-Crêts, les gens roulent très vite, mais aux Peutets, pas vraiment.
- M. FOËX : pourquoi tant d'oppositions aux coussins berlinois, ça fait ralentir. Je ne vois pas ce que ça peut causer comme danger. Dans les zones 30 ou 20, si on n'a pas ce genre de maçonnerie on ne peut pas faire respecter la vitesse. À la Cocuaz, qui est un chemin presque rectiligne, je constate qu'il y a des vitesses excessives. J'ai demandé à M. Brichet si l'on pouvait avoir des contrôles inopinés ou des radars. C'est impossible car les automobilistes font opposition. Il n'y a que les coussins berlinois qui feront ralentir.
- M. STALDER : franchement, qui passe aux chemin des Peutets ? Ce sont les habitants eux-mêmes qui prennent ce chemin. Ils sont responsables de cette situation.
- Mme TURRETTINI : ce n'est pas vrai, tous les gens de la Lulasse remontent par là.
- M. PRADERVAND : sauf erreur, la commune a l'obligation de prendre des mesures pour que les vitesses soient respectées dans les zones 20. Je ne suis pas partisan du coussin berlinois, mais pour en avoir parlé longtemps, c'est la solution la moins coûteuse et la plus efficace sur ce chemin pour faire baisser la vitesse. Ce serait bien qu'on connaisse le détail des procès-verbaux de ces séances.
- Mme le Maire : une année après la mise en place de ces zones, nous devrions dresser un bilan et si la limitation n'est pas respectée, prendre des mesures complémentaires. Au chemin des Peutets, la vitesse est en moyenne du double de celle autorisée. Il faut pouvoir encourager les enfants à aller à pied ou à vélo. Nous avons réfléchi à des alternatives au coussin berlinois. Il n'y a rien. Il est clair que nous attendrons l'expiration du délai d'opposition pour débiter les travaux.
- M. FOËX : les riverains du chemin de Lulasse ne sont pas opposés aux ralentisseurs.
- Mme VERMEIL : je pense que les gens qui se plaignent sont les parents d'enfants. S'il y a un chemin emprunté, c'est celui-là. Il y a beaucoup d'enfants, aucun trottoir. C'est le seul chemin de la commune où il y a vraiment besoin de coussin.
- Mme ERMACORA : avant cette séance, je suis passée exprès par le chemin de Lulasse, j'y ai croisé un grand nombre d'enfants qui revenaient de l'école.
- M. J. GARDIOL : après la mise en séparatif des Buclines, va-t-on enlever le trottoir ?
- Mme ERMACORA : à Chênes-Bougeries, il n'y a pas de trottoir. Nous allons continuer le même aménagement. Esthétiquement, c'est bien.
- M. J.-P. GARDIOL : donc il n'y aura plus de trottoir pour les enfants ?
- Mme le Maire : pour y avoir promené mes enfants, à cette époque déjà, le trottoir des Buclines n'était plus utilisable à cause des racines. Comme l'a dit Mme ERMACORA, la volonté de la commission était de continuer la même mesure de modération qu'à Chêne-Bougeries.
- M. DESPLAND : Chêne-Bougeries a mis en place un système avec une cunette centrale. Cela fait deux fois qu'ils refont cette cunette. Je souhaiterais que l'on fasse attention à cela, que ce soit bien fixé dès le début.

- M. BRICHET : le seuil de la route de Meinier a été refait, mais il ne ralentit plus assez les véhicules. Nous avons écrit à la voirie cantonale pour qu'elle fasse des rampes plus raides. Ils ont refait des travaux, mais les rampes sont toujours aussi douces. Nous avons écrit à nouveau et un rendez-vous a été fixé pour les mesurer.
- Mme CHRISTE : qui paye ces travaux à répétition ?
- Mme le Maire : le canton.
- M. BRICHET : les normes actuelles prévoient que là où passe un bus, les pentes ne doivent pas excéder 5 %. Si un seuil existant avait déjà une pente plus raide, ils ont le droit de le maintenir en l'état. J'ai retrouvé les plans, la pente était à 10%.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

◆ *Énergie et développement durable et Environnement et paysage - séance conjointe du 16 octobre 2012*

M. DESPLAND donne lecture de son compte-rendu.

Les deux présidents des commissions susmentionnées ont décidé de faire une dernière séance de débriefing commune concernant la journée de l'énergie et de la valorisation des déchets, et d'avoir l'avis de chacun, afin qu'il puisse s'exprimer au sujet de cette journée.

Dans l'ensemble, chacun admet que cette journée avait été bien préparée, et que chaque organisateur, orateur ou conférencier avait bien fait son travail. La commission ad hoc tient tout spécialement à remercier Mme Clément pour son travail et son organisation hors pair. Qu'elle en soit encore remerciée ce soir. Dans les points négatifs, il est à souligner, malheureusement, le manque d'affluence qui peut s'expliquer par le fait qu'il y avait dans le canton un nombre important d'autres manifestations, mais que les organisateurs avaient fait le maximum concernant la diffusion et la publicité pour cette journée. Le dernier point important est que le budget de la manifestation a été respecté, voir ci-dessous. En conclusion, la commission conjointe ne pense pas reconduire une telle manifestation en 2013, mais plutôt des séances de film ou de conférences.

C'est sur ces termes que se conclut cette commission conjointe, et que la commission de l'environnement reprend son ordre du jour.

Déchetterie du centre du village

Durant la journée du 16 octobre (Journée de l'énergie et de la revalorisation des déchets), plusieurs conseillers municipaux ont été effarés par le manque de civisme et les dépôts sauvages à la déchetterie du centre communal.

Pour éviter ces dépôts sauvages, plusieurs pistes sont énumérées durant la discussion. Le Président s'est rendu dans d'autres centres de déchetteries et a photographié les panneaux d'information et propose de reprendre les mêmes textes, ce qui pourra par la suite nous permettre de verbaliser les contrevenants, car à l'heure actuelle, aucun panneau n'y figure. Dans la commune de Puplinge, des jeunes habitants de la commune sont rémunérés durant leurs vacances à aider les usagers des centres de collecte à trier leurs déchets. Ce qui a pour incidence de laisser une place propre et surveillée, et pédagogique pour les enfants concernant le tri des déchets.

Gestion des déchets

M. le Président a relevé une mention invitant à une diminution des financements des conteneurs verts et de la gestion des déchets verts dans un procès-verbal d'une séance de la commission financière.

En effet, l'adjoint au Maire trouve onéreux que l'on consacre 3,25 % du budget pour le traitement des déchets de Vandœuvres.

Il propose dans un premier temps de supprimer la subvention à l'achat de conteneurs vert.

Une commissaire propose d'annuler la 2^{ème} tournée de levée des déchets verts en automne, ce qui diminuerait également les frais de transport de l'entreprise Pradervand.

L'Adjoint au Maire ainsi qu'une autre commissaire estiment que la population qui possède des jardins pourrait aménager un tas de compost, ce qui permettrait de réduire le tonnage des déchets verts. De plus, ce service pourrait devenir payant.

M. le Président craint qu'en agissant ainsi, les communiens soient tentés de remettre leurs déchets verts dans les conteneurs à ordures, où le prix est de Fr. 365.-/t à la place de Fr. 165.- pour les déchets verts. Ce qui pourrait être en fait plus onéreux pour la commune.

Après plusieurs discussions, le Président approuve et propose de revenir sur les questions de prévention, et il serait pertinent de sensibiliser les communiens à composter davantage leurs déchets verts chez eux.

C'est pour ces raisons que la commission a décidé :

Sur la proposition de l'Adjoint au Maire, de supprimer la subvention des conteneurs verts.

La commission étudiera les moyens d'inciter la population à composter ses déchets verts pour diminuer les levées au niveau communal.

Dans les divers, un commissaire relève que la fontaine de Crête est dans un piteux état, et qu'il faut prévoir une rénovation de cette dernière.

M. l'Adjoint relève les restrictions budgétaires, et que les fontaines ne sont pas de son ressort. Cependant, la commission demande à la Mairie d'examiner et de faire les devis nécessaires à la rénovation de cette fontaine, et de savoir quelle ligne budgétaire cela concerne.

Visiblement, il s'agirait des routes.

- M. STALDER : les panneaux, c'est une priorité, il suffit de copier ce qui a été fait dans les autres communes.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je trouve que c'est une bonne idée de faire payer aux entreprises la levée de leurs déchets.
- M. VOUTAT : un article paru aujourd'hui dans la *Tribune de Genève* indique qu'une taxe entraîne un tourisme des déchets.
- M. STALDER : les entreprises doivent évacuer leurs propres déchets. Les restaurateurs ne peuvent pas mettre leurs déchets dans les containers.
- M. PRADERVAND : on peut dire aux entreprises qu'elles ont le choix entre payer la commune et le service est compris, ou évacuer elles-mêmes leurs déchets, sachant que cela risque de leur coûter plus cher.
- Mme ERMACORA : nous ne percevons pas de taxe professionnelle, j'estime qu'il est juste que les entreprises paient la levée de leurs déchets. Dans certaines communes, elles payent les deux choses. Une commune qui ne perçoit pas de taxe professionnelle me semble plus à l'aise de demander aux entreprises de payer l'évacuation de leurs déchets.
- Mme le Maire : depuis le temps qu'on en parle, il faut avoir le courage d'aller au bout.
- M. le président : les commissions compétentes doivent se charger de cet objet. Qu'en est-il de la question de la suppression de la subvention pour l'achat de conteneurs verts ?
- M. DESPLAND : combien cela représente-t-il ? Est-ce chiffré ?
- Mme ERMACORA : environ Fr. 5'000.-

- Mme CHRISTE : l'argent n'est pas le problème, mais le principe que les gens auront moins envie d'en avoir douze devant chez eux. Il n'est pas question qu'on n'ait plus le droit d'en acheter.
- M. STALDER : l'idée est d'inciter les gens à faire leur propre compost à la maison.
- M. le président : cela doit revenir dans le cadre de la discussion sur le budget. Concernant les fontaines, c'est en cours, nous pouvons aller de l'avant.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

♦ *Énergie et développement durable - séance du 1er novembre 2012*

M. DESPLAND donne lecture de son compte-rendu.

- La commission s'est réunie le 1er novembre en présence de Mme MONTI, la déléguée à l'énergie envoyée par la Cité de l'Énergie. Les commissaires se sont penchés sur une partie des critères en vue de l'obtention du label énergie, particulièrement les bâtiments communaux. La commission a décidé de mandater un éco-conseiller, pour faire une étude énergétique complète de chaque bâtiment. C'est utile à la commune, au-delà de l'obtention du label, pour déterminer des priorités dans la rénovation des bâtiments. L'éco-conseiller aura besoin de la collaboration de l'exécutif pour les dimensions des bâtiments et d'autres renseignements.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

♦ *Financière et administrative - séances des 3 et 8 octobre 2012*

M. SCHMITZ donne lecture de son compte-rendu.

Deux séances destinées à présenter et préavisier le budget 2013 en présence de Mme le Maire.

Séance du 3 octobre

En préambule, le président présente l'impact du projet Esplanade sur le budget de fonctionnement de la commune.

Le projet sera vraisemblablement amorti sur 50 ans, ce qui correspond à un amortissement de 2 % par année. Typiquement, la commune demande un rendement de 1% sur l'engagement de ses fonds propres (soit un total de 3 % avec l'amortissement). Ces charges ne seront pas dues durant la période des travaux mais seulement au terme de la première année de revenu locatif collecté. Comme le revenu locatif devrait dépasser 3 % plus les charges annuelles, il n'y aura pas d'impact direct sur le budget de fonctionnement de la commune.

Présentation générale du budget :

Les revenus projetés ont augmenté d'environ 1.6 mio de francs et la péréquation a diminué de presque 1 mio de francs. Ceci permet à la commune d'atteindre un budget équilibré pour 2013. La volatilité très importante des projections et la quasi-certitude de voir la péréquation remonter en 2013 pousse la commission à la plus grande prudence en matière de dépenses. Certaines coupes ont dû être entreprises pour atteindre l'équilibre.

Nous avons ensuite passé en revue les 17 pages du budget 2013.

Les principaux points abordés :

- Indexation des salaires
- Leasing des véhicules de la commune lors de leur achat
- Coupe de la subvention pour le spectacle
- Subventions allouées aux Maisons Mainou, à la Fondation Hardt et au jardin d'enfants le Toboggan.
- Subvention pour l'achat des containers de déchets verts
- Collecte des déchets verts
- Suppression de la subvention à Genilem.

Ces points seront traités dans les commissions respectives d'ici au prochain budget.

Il est demandé que l'état des comptes soit périodiquement envoyé aux commissaires.

Séance du 8 octobre

La séance du 8 octobre s'est ouverte en compagnie de la comptable de la commune, Mme Schenk pour répondre aux questions techniques. Les questions liées à l'indexation et au leasing des véhicules ont été abordées.

Le restant des comptes a ensuite été revu et avalisé.

La commission a ensuite préavisé favorablement les projets de délibération qui seront soumis au vote au prochain Conseil municipal, à l'exception de la proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit pour complément d'études et les moyens de les couvrir pour l'immeuble sis au 2 ch. du Manoret (Maison Bianchi)

En effet, après une analyse des coûts globaux de ce projet et notamment l'analyse d'un impact sur le budget de fonctionnement communal d'environ Fr. 60'000.- pendant 50 ans, la commission a préavisé défavorablement ce projet de délibération par 0 voix pour, 9 voix contre et 2 absentions. Il est ressorti des discussions qu'un refus de cette délibération entraînera la vente de l'objet en question.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

6. Projets de délibérations

➤ Budget de fonctionnement 2013 et taux du centime additionnel

- Mme VERMEIL : si vous avez des économies à faire, la première ligne devrait être la rémunération du conseil municipal. Il faut la réduire ou la supprimer, je vous rappelle qu'il y a quelques années, il n'y avait pas de jetons de présence.
- M. le président : il n'est pas trop tard pour faire ce genre de proposition.
- M. STALDER : les anciennes législatures, nous n'avions pas de jetons, nous avons une grosse marmite et nous partions en voyage, nous allions manger. Maintenant, nous nous

partageons le même montant. Si l'on abolit tout frais de fonctionnement du conseil, il n'y aura plus rien.

- Mme VERMEIL : on peut baisser le montant des jetons.
- Mme le Maire : je ne suis pas d'accord. Comme le dit l'article de la *Tribune* que je vous ai présenté, les tâches sont de plus en plus soutenues et difficiles. Je n'interviendrai pas sur le montant maintenant. Mais vous travaillez beaucoup plus, les temps changent. Nous aspirons au bénévolat et nous en avons besoin, mais la fonction d'un élu ne peut plus être considérée comme du bénévolat.
- M. le président : c'est objet est important, il fait partie d'une délibération.
- Mme ERMACORA : s'il n'y a plus de jetons, on dévalorise le travail des conseillers.
- M. J.-P. GARDIOL : j'ai été le seul à m'abstenir sur le vote de cette délibération. L'année prochaine, il faudra séparer les délibérations concernant les indemnités de l'exécutif et du conseil. Le conseil peut faire un geste et diminuer ses jetons ; tout supprimer, non. Je pense qu'il est trop tard pour le faire. Pensons-y pour le budget 2014.
- Mme de HALLER : il faut faire un geste. C'est un engagement citoyen, on peut être un peu moins payé.
- M. le président : c'est un débat intéressant ; ne faut-il pas faire un effort en temps de crise ?
- M. VOUTAT : je suis contre l'avis de Mme de HALLER. Nous avons une population qui bénéficie d'un taux de taxation faible, il n'y a pas de raisons que les conseillers fassent un geste. S'il faut faire un geste, on monte les impôts. On est dans une situation où l'acte civique est de plus en plus rare. Si la majorité de la population avait un sens civique aigu, je n'aurais aucun souci à baisser le montant des jetons, mais aujourd'hui, on a de la peine à trouver des gens pour faire du bénévolat. Il est normal de récompenser les conseillers.
- M. DESPLAND : je suis de l'avis de M. VOUTAT. C'est le meilleur moyen de n'avoir plus personne. En six ans, j'ai eu de plus en plus de travail. Je passe parfois des journées complètes à téléphoner et je ne demande aucun remboursement.
- Mme CHRISTE : nous avons suffisamment de commissions où nous ne sommes pas rémunérés. Vous n'étiez pas au groupe de travail pour la préparation de la journée de l'énergie. Cela fait seize ans que je suis conseillère, je peux vous le dire, la charge de travail n'a rien à voir.
- Mme VERMEIL : je disais que si le budget est si tendu, alors il faut être prudent et envisager une diminution des jetons.
- M. FOËX : ce n'est pas un budget de guerre.
- M. SCHMITZ : je pense qu'aucun de nous n'est là pour gagner des sous. En ce sens, pourquoi ne pas faire un petit geste. Il serait intéressant de prendre une petite partie de la rémunération pour organiser une fois quelque chose tous ensemble.
- Mme ERMACORA : je suis désolé que Mme VERMEIL amène ce problème en plénière. Elle pouvait participer à la commission financière, c'était le bon moment pour discuter de ce sujet.
- M. le président : le principe de l'indemnité n'est pas remis en cause à ce stade, sous réserve de quelques voix dissidentes. Le conseil municipal souhaite-t-il diminuer le montant des jetons ?
- M. SCHMITZ : en tant que président de cette commission, j'aimerais proposer que ce point soit repris à l'occasion du budget suivant et que l'on laisse celui-ci en l'état.

Le conseil municipal décide de reporter la décision au prochain budget.

- Mme CHRISTE : ligne 300.363 : ce sont les Fr. 60'000.- que nous créditions habituellement pour le spectacle et qu'il est prévu de supprimer dans le budget 2013. Or, je suis désolée de n'en parler que ce soir, mais j'ai appris aujourd'hui qu'il y a un solde de Fr. 78'000.- sur le fonds culturel. Je demande que l'on s'en souvienne l'année prochaine. Nous pourrions ainsi prélever Fr. 60'000.- sur le fonds et remettre Fr. 60'000.- dans le budget 2014, ce qui nous permettrait d'organiser le spectacle en 2014. Encore faut-il qu'il y ait une volonté politique.
- Mme le Maire : on ne peut pas vous reprocher de ne pas en avoir parlé avant, nous ne connaissons le montant exact de ce solde que depuis le 2 novembre. Lors des deux séances de la commission financière, le coût du spectacle n'était pas encore connu. Ce montant « dort » dans le fonds culturel. Cela ne veut pas dire que nous avons besoin de mettre les Fr. 60'000.- au budget 2013. Si l'on remet Fr. 60'000.- en 2014, nous aurons assez pour organiser un spectacle. Il est hors de question de remettre en question la volonté politique de Mme GOURDOU-LABOURDETTE. C'est la seule personne, avec M. HAGMANN, qui était au front pour que ce spectacle perdure. La volonté elle l'a, et elle l'exerce seule sur le terrain. Tout le monde pleure lorsque le spectacle meurt, mais lorsqu'il s'agit de le monter, elle est très seule. Elle est là (et moi aussi pour la plupart) tous les soirs du spectacle pendant trois semaines. Sans elle, il n'y aurait pas eu de spectacle. C'est vrai que la volonté est émoussée car les autres membres de la commission Culture sont moins présents. M. FOËX est aussi intervenu pour dire qu'il tenait au spectacle.
- M. le président : nous notons la force de conviction de l'engagement de l'exécutif, et particulièrement de Mme GOURDOU-LABOURDETTE, pour ce spectacle.
- M. SCHMITZ : la commission Culture a ce fonds pour elle. Qu'elle en fasse ce spectacle ou autre chose, ce fonds est là pour elle et les Fr. 60'000 entrent dans cette boîte.
- Mme CHRISTE : cela ne change rien pour ce budget, tout le monde est d'accord. Mais si les affaires vont mieux pour la commune, rien n'empêche en 2014 de créditer Fr. 60'000.- pour organiser un spectacle. Le projet n'est pas mort.
- M. le président : quelqu'un veut-il faire un amendement ?
- M. J.-P. GARDIOL : j'ai une proposition d'amendement consistant à reporter les Fr. 10'000.- de la rubrique 720.311, servant à subventionner l'achat de conteneurs par des particuliers, à la rubrique 790.365, ce qui permettrait de conserver la subvention accordée à Genilem. Il faut vraiment soutenir les gens qui essaient de mobiliser les jeunes pour créer des sociétés. Nous aurions pu faire venir M. Armand LOMBARD pour qu'il nous indique le nombre de places de travail créées grâce à cette association.
- Mme CHRISTE : la subvention pour l'achat de conteneurs ne constitue pas la totalité de la ligne 720.311. Le reste est prévu pour l'achat de panneaux pour la déchetterie et nous ne savons pas combien ces derniers vont coûter. Ceci étant, l'idée de M. J.-P. GARDIOL est bonne.
- Mme le Maire : nous pourrions prendre le coût de ces panneaux sur le budget 2012.
- M. le président : je mets au vote l'amendement consistant à reporter Fr. 7'000.- de la ligne 720.311 vers la ligne 790.365.
- **Vote : 15 oui, 1 non. 0 abstention. L'amendement est accepté.**

M. le président donne lecture du projet de délibération et entame la procédure de vote.

- M. J.-P. GARDIOL : j'ai une déclaration à faire sur le budget :
 - Mesdames et Messieurs,
 - C'est du bout des lèvres que certains membres de VOV votent ce budget 2013.
 - Et pourquoi cela ?

- Si en effet nous saluons cette année les efforts fait par le Président de la commission des finances d'avoir pris le temps de réunir par deux fois la commission pour l'étude de ce budget, nous regrettons et sommes même inquiets qu'à comparaison égale des budgets des années 2011 et 2012, le total des dépenses du budget 2013 n'a guère diminué voir augmenté.
- De plus nous sommes convaincus que les projections des entrées fiscales communiquées par l'administration cantonale s'avèreront surévaluées, comme ce fut le cas pour les comptes 2011 qui ont révélé, je vous le rappelle, une diminution de plus de deux millions des impôts.
- De ce fait, nous estimons que les charges de ce budget auraient dû, au minimum, baisser de 10 % afin de ne pas avoir à nouveau une « grosse » mauvaise surprise lors du bouclage définitif des comptes 2013 en 2014.
- Également dans la situation économique actuelle, il est difficile d'accepter l'article 37 du statut du personnel de Vandœuvres, qui prévoit l'indexation automatique des salaires, considérant que les collaborateurs de la commune bénéficient, à tâches égales, de salaires des plus respectables par rapport au secteur privé.
- Nous demandons donc à l'exécutif de revoir ces contrats pour 2014.
- Pour terminer, nous ne partageons pas la politique de l'exécutif en matière de sécurité pour la commune.
- En effet le montant de 250'000,00 francs utilisé pour cette tâche devrait être revu et peut-être après étude, nous devrions procéder différemment, afin de mieux protéger les habitants de notre commune ainsi que mieux préserver les dégradations faites sur les murs de nos maisons.
- Je vous remercie de votre attention.
- Mme le Maire : je n'interviens pas sur le fond, mais ce n'est pas admissible de faire une déclaration alors que nous sommes en procédure de vote. Cela ne nous donne pas l'occasion de répondre. Votre calcul sur les charges par rapport à 2012, qui n'aurait pas diminué, suscite des réflexions.
- M. le président : effectivement, à partir du moment où l'on entre dans la procédure de vote, on ne fait plus de déclaration, par équité pour les autres groupes.
- Mme le Maire : l'affirmation selon laquelle nous n'avons pas fait d'économies n'est pas juste, mais je trouve que ce n'est pas le lieu de vous répondre.
- M. le président : à l'avenir, vous ferez vos déclarations avant le processus de vote.

DÉLIBÉRATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2013 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu le préavis de la Commission financière et administrative du 08 octobre 2012,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de F 7 976 355 aux charges et de F 7 996 700 aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à F 20 345,

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2013 s'élève à 31 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de F 3 322 000 aux dépenses et de F 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à F 3 322 000

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de F 1 471 752, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de F 1 850 248 couvert par la trésorerie communale.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 06 novembre 2012,

DECIDE,

Par 15 voix favorable, 0 voix défavorable 1 abstention

- d'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de F 7 976 355 aux charges et de F 7 996 700 aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à F 20 345
- de fixer le taux de centimes additionnels pour 2013 à 31 centimes.

➤ **Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle 2013**

DÉLIBÉRATION

TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2013

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le préavis de la Commission financière et administrative du 08 octobre 2012,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 06 novembre 2012,

DECIDE

Par 14 voix favorables, 0 défavorable, 2 abstentions

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à 100 %

➤ **Indemnités allouées en 2013 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux**

DÉLIBÉRATION

**INDEMNITES ALLOUEES EN 2013 AUX MAIRES ET ADJOINTS ET
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Vu le projet de budget pour l'année 2013,

vu le rapport de la Commission financière et administrative du 08 octobre 2012,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 06 novembre 2012,

D E C I D E,

Par 14 voix favorables, 0 Voix défavorable, 2 abstentions

De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à F 186 400.--

De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et les séances de commissions à F 115 000. --.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2013 suivantes :

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux
02.300 Indemnités aux maire et adjoints

➤ **Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir (mise en système séparatif secteur Buclines)**

DÉLIBÉRATION

**PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT
D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR**

**MISE EN SYSTEME SEPARATIF SECTEUR BUCLINES, DE LA LIMITE
COMMUNALE JUSQU'AU CHEMIN DU PETIT-PONT**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la volonté communale de poursuivre la mise en système séparatif des collecteurs communaux,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 12 septembre 2011,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 08 octobre 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 06 novembre 2012,
DECIDE,

par 16 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention, soit à l'unanimité

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **1 166 400 F** pour couvrir les travaux de mise en système séparatif des réseaux d'eaux sur le chemin des Buclines, entre chemin du Petit-Pont et la limite communale, sur la base du devis du bureau Amsler Bombeli et associés sa, du 05 octobre 2012, comprenant :

Honoraires ingénieur civil, Honoraires Géomètre, Honoraires Huissier	139 800 F
Frais et débours	5 500 F
Participation aux installations de de chantier	164 911 F
Les travaux de collecteurs communaux : suppression collecteur EM Buclines, réaménagement nouveau collecteur EU Buclines (de la limite communale à Petit-Pont) éclairage public (tubes en s/sol), branchement riverains.	235 564 F
Les travaux de collecteurs intercommunaux (selon l'application de la clé de répartition EP Vandoeuvres, Chêne-Bougeries.	480 860 F
Divers et imprévus	139 765 F

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	Investissement 71.501
	Amortissement 71.331

D'amortir la dépense de 1 166 400 F, plus le crédit d'étude de 85 000 F, selon la délibération du 14 juin 2010, soit la somme de 1 251 400 F en 30 ans la première fois en 2014.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le financement pourra être assuré par la subvention cantonale (le taux pour l'exercice 2012 est de 15 %) et par un prélèvement sur le compte de taxes d'écoulement, en fonction des disponibilités, conformément à l'article 88 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (L2 05).

La dépense devra être comptabilisée dans le compte des investissements puis portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

- **Proposition du maire relative à l'adoption d'un crédit pour une étude directrice d'aménagement et de déclassement, de F 120 000, liée au projet de zone sportive et d'équipements publics - périmètre de Crête**

- M. PRADERVAND : je me retire du vote.

DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'ADOPTION D'UN CREDIT D'UNE ETUDE DIRECTRICE D'AMENAGEMENT ET DE DECLASSEMENT, DE F 120 000, LIEE AU PROJET DE ZONE SPORTIVE ET D'EQUIPEMENTS PUBLICS - PERIMETRE DE CRETE.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable, de principe, du conseil municipal dans sa séance du 25 juin 2012,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 08 octobre 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, dans sa séance du 06 novembre 2012,

par 15 voix favorables

0 voix défavorable

0 abstention

D'ouvrir un crédit d'engagement de **F 120'000.-** (TTC) pour couvrir les frais d'honoraires de l'étude directrice d'aménagement et de déclassement des parcelles n° 2628, n° 1176 et n° 1946, pour la réalisation d'une zone sportive et d'équipements publics, selon le devis, annexé, de l'Atelier d'architecture-territoire sia fas fsu, 1227 Carouge, comprenant :

1. Etat des lieux du secteur, programme et évaluation :	F	10 935
2. Concept et projet d'aménagement de la zone sportive (validation intermédiaire par le DU)	F	34 128
3. Aménagement pour services voirie et pompiers	F	19 181
4. Image directrice et rapport pour procédure de déclassement	F	27 324

Total étude d'aménagement pour l'image directrice 1, 2, 3, 4 F 91 568

Réserve pour frais divers et imprévus (selon demande du maire et du conseil municipal) F 28 432

De comptabiliser la dépense F 120 000 (TTC) dans le compte des investissements sous la rubrique 34.503, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

Ce crédit sera intégré au coût des travaux.

En cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti en un an, conformément aux dispositions de l'art. 34, al.6, lettre j, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01).

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

- **Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit pour un complément d'études et les moyens de les couvrir (immeuble sis 2, chemin du Manoret)**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT POUR UN COMPLEMENT D'ETUDES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR.

Vu le crédit d'étude de 350 000 F, voté par le Conseil municipal le 03 avril 2006, approuvé le 16 mai 2006 par le Conseil d'Etat, pour les frais de travaux préparatoires de la transformation de l'immeuble sis 2, chemin du Manoret, ainsi que les honoraires et la demande d'autorisation de construire N° DD 100952-3,

Vu le crédit d'étude complémentaire de 127 288.46 F voté par le conseil municipal le 13 septembre 2010,

Vu le crédit complémentaire de 20 000 F voté par le conseil municipal le 08 mai 2011,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la commission bâtiments, du 01 octobre 2012,

Vu le préavis défavorable de la commission financière et administrative du 08 octobre 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, dans sa séance du 06 novembre 2012,

par 1 voix favorable 11 voix défavorables 4 abstentions

D'ouvrir un crédit d'engagement de **113'000 F** (TTC) pour couvrir les honoraires liés aux études complémentaires pour adapter le projet au nouveau programme - bureaux, 2 logements, dépendance, aménagement extérieurs - de l'immeuble sis 2, chemin du Manoret (propriété de la commune de Vandœuvre), conformément à la décision du conseil municipal du 25 juin 2012 et selon le devis de l'Atelier BONNET Architectes, de 11 septembre 2012.

Cet investissement est imputable au patrimoine financier, compte 123 – immeubles locatifs.

En cas de non-réalisation du projet, ces frais d'études, 610 288.46 F devront être amortis de 1 à 5 ans, conformément à l'article 34, alinéa 6, lettre j du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B6 05.01).

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

- *Ce projet de délibération est donc refusé par le Conseil municipal.*

7. Projets de résolutions, de motions

- Néant

8. Questions écrites ou orales

- M. J.-P. GARDIOL : une rumeur circule dans le village. Un appartement a été attribué à un enfant d'un membre de l'exécutif. Quels sont les critères d'attribution de ces appartements ? De manière générale, il faudrait nous en informer avant, nous pourrions ainsi répondre aux critiques.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : comme vous le savez, nous avons des régies qui gèrent les appartements. Toute personne intéressée à louer un appartement, qui a des affinités avec la commune (c'est-à-dire être originaire de la commune, y être allé à l'école, avoir sa famille ici) est inscrite sur une liste d'attente et informée si un appartement se libère. Dans le cas précis, cela faisait très longtemps que cette personne s'était inscrite pour un appartement de cette taille-là. Tout le monde a le droit d'être en liste d'attente. Elle était la première à être intéressée par un appartement de cette taille.
- M. FOËX : comme je suis interpellé indirectement, je réponds. Il n'y a pas eu de népotisme, ma fille était à la recherche d'un appartement depuis fort longtemps. Cet appartement lui convenait dans sa surface, il n'y avait pas d'autre prétendant. Il n'y a eu aucune influence de qui que ce soit dans ce choix.
- Mme le Maire : puisque cela semble poser problème, je veux profiter de l'occasion pour vous informer que je me suis inscrite pour un appartement dans les futurs immeubles de la route de Meinier. M. VOUTAT a eu un appartement dernièrement. Dès le moment où le candidat répond à tous les critères, il est sur une liste d'attente comme les autres.
- M. DESPLAND : j'aimerais dire que le conseil doit penser au mode d'attribution des appartements de la route de Meinier. Cela ne peut pas être l'œuvre d'une seule personne.

9. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : avez-vous des propositions pour le repas de fin d'année du Conseil municipal, qui aura lieu le 10 décembre prochain, après le plénum ?
- Mme CHRISTE : j'ai deux propositions à vous faire. Le restaurant de la Société Nautique de Genève est normalement fermé le lundi à cette saison, mais ils nous reçoivent très

volontiers. L'autre proposition est la Maison rouge aux Acacias. J'ai des offres de menus de ces deux restaurants.

- Mme CASTELLA : quand-est ce que les stands du Marché de Noël vont être installés ?
- Mme le Maire : durant la semaine qui précède. Le marché du mardi pourra se tenir au chemin des Peutets cette semaine-là.

10. Propositions individuelles et questions

Néant

11. Date de la prochaine séance

- **séance n° 12 : lundi 10 décembre 2012 à 18h00.**

12. Divers

- M. SCHMITZ :
 - Je suis allé remettre le prix de la commune au centre équestre de la Pallanterie sous une pluie battante. Je vous transmets leurs remerciements.
 - Je suis surpris que le VOV, alors qu'il est impliqué dans toutes les discussions et décisions, fasse des déclarations comme celle de ce soir au sujet du budget. Les points qui y ont été soulevés n'ont pas été abordés lors des séances sur le budget. Je trouve étonnant que cette déclaration soit sortie maintenant, au conseil, comme une révélation, et je ne peux pas m'empêcher de sentir, derrière cela, un petit relent démagogique, sachant qu'il est tout simplement impossible de couper le budget de 10 %.
- À la suite des démissions de MM. Mathieu EERBEIA et Baptiste MARÉCHAL, et à l'assermentation de MM. Jeremy GARDIOL et Pierre-Yves LOEPFE, une nouvelle répartition des membres du VOV au sein des commissions est approuvée par le conseil municipal, selon le tableau ci-joint au présent procès-verbal.
- M. le président : j'ai un point concernant le droit d'opposition des conseillers aux décisions de l'ACG. L'ACG a décidé de porter la contribution annuelle communale à l'ACG à 3 francs par habitant, soit au même niveau que 2012. Je tenais à informer de cette faculté.
- Mme CHRISTE : j'ai un divers d'ordre de technique, nous sommes restés deux fois de suite bloqués devant la mairie, avant des séances de commission, car personne n'avait la clef. Il faudrait trouver une solution, afin d'éviter que cela se reproduise.

La séance publique est levée à 22h40.

13. Dossier de naturalisation (huis clos)

Le secrétaire du conseil municipal

Hervé DESPLAND

Le président du conseil municipal

Christophe IMHOOS